

Service Economie/Tourisme
JCB/VC

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
Compte rendu de la réunion du 2 décembre 2003

Etaient présents : cf liste ci-annexée

EFFECTIFS DES INTERVENANTS AU TITRE DE LA SECURITE DES PISTES POUR L'HIVER 2003/2004

PERSONNEL DU SERVICE DES PISTES : L'organigramme mis en place cette année est identique à celui de l'hiver 2002/2003 mais avec deux conducteurs d'engins supplémentaires. Laurent Fillion a pris la direction du service des pistes en remplacement de Jacques Gomez parti en retraite.

MEDECINS : 5 médecins en poste à Courchevel 1850, 1 à Courchevel 1650 et 1 au Praz. Le docteur Pépin remet un exemplaire des statistiques des médecins de montagne en matière de traumatologie ; ce rapport sera disponible en mairie. Le docteur Pépin attire l'attention de la commission sur la baisse de l'effectif des médecins en montagne. Ce point a été confirmé par des articles parus dans des revues médicales spécialisées. De bonnes conditions de logement sont un atout incontournable pour fidéliser les assistants des médecins en poste à Courchevel.

POMPIERS : effectifs similaires à 2002/2003 avec 7 personnes minimums de permanence ; les militaires quitteront le centre le 15 mars 2004. Un poste de radio du service des pistes sera en dépôt au centre de secours ; il permettra d'entrer en contact avec les chauffeurs de chenillettes jusqu'à 1 h et après 2 h.

GENDARMERIE : 14 agents en postes.

PGHM/CRS : 4 agents en permanence dont 1 maître chien. Ces agents demandent à être logés à Courchevel 1850 pour faciliter leur prise de poste. 2 médecins SMUR seront encore en poste au SAF.

POLICE MUNICIPALE : 21 agents dont 1 à mi-temps et 2 maîtres-chiens pour la sécurité dans la station.

AMBULANCES : la Société des Ambulances Réunies des Alpes (SARA) proposera 2 ambulances pour le secours sur pistes, l'une immobilisée sur la station, l'autre en renfort. Pour la première, la commune verse à cette société un forfait par jour de présence. Monsieur Jean-Louis Pech et le docteur Pépin demandent que les maires des stations sollicitent les pouvoirs publics pour que les services d'urgence du futur hôpital de Tarentaise soient dimensionnés pour accueillir tous les blessés en période de pointe.

Enfin, il est indiqué que le conseil municipal a validé le 27 novembre 2003 les nouveaux tarifs des secours sur pistes (détail joint en annexe) pour information. Monsieur le maire signale qu'il subsiste un trop grand nombre d'impayés qui sont à terme supportés par le budget communal. Il souhaite que les personnes en charge de la régie de recettes mettent en place un système de gestion dynamique pour le recouvrement immédiat pendant le séjour de la personne secourue.

PIDA

Une évolution a lieu cette année à Courchevel 1650 : 4 gaz-ex ont été aménagés sur Chanrossa.

NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DE LA SECURITE DES PSITES

Laurent Fillion est nommé en remplacement de Jacques Gomez. Lucien Mermoz reste responsable du secteur de 1650, Jean-Paul Chardon de 1850, 1550, Le Praz. Il est par ailleurs indiqué qu'au sein de S3V, Patrick Mugnier a en charge le damage et Denis Bonnefoy la logistique.

OUVERTURE DU STADE « EMILE ALLAIS » AU PUBLIC

Une convention de gestion sera signée entre la commune, S3V et le club des sports.

Dans l'hypothèse où S3V viendrait à réquisitionner le stade de slalom en cas d'intempéries prolongées, une information serait faite au club des sports par téléphone puis confirmée par télécopie. En temps normal, l'accès au stade de slalom devra se faire ski aux pieds. En cas de grande manifestation générant un trafic de spectateurs piétons, il appartiendra à l'organisateur de faire agréer une procédure particulière d'accès au stade. Il conviendra également d'avoir une réflexion sur l'habilitation des personnes autorisées à entrer sur le stade.

Il est enfin indiqué qu'un scooter, équipé conformément à la réglementation municipale a été dédié à la gestion du stade : il restera à l'intérieur du périmètre pendant l'ouverture du domaine skiable, sauf besoins exceptionnels. Les pilotes de cet engin ont passé la certification APAVE.

S'agissant du stade de Courchevel 1650, le service des pistes demande que le scooter ne circule pas pendant les horaires d'ouverture du domaine skiable. Le gestionnaire affirme que son utilisation est limitée à la gestion du stade et ponctuellement à celle de l'espace débutant d'Ariondaz.

CIRCULATION DES ENGINES DES RESTAURANTS D'ALTITUDES

Dans le cadre du ravitaillement et de l'évacuation des déchets, les exploitants devront continuer à suivre les instructions du service des pistes notamment en cas de fortes intempéries.

S'agissant des sorties en altitude, la commune annonce qu'elle est favorable à ce type d'animation si une organisation spécifique en matière de sécurité est présentée. Des réunions spécifiques sur ce thème pourront avoir lieu au cas par cas.

En matière de loisirs, les conventions signées entre la commune et les prestataires (Chardon Loisirs et Matthew Eaton) sont encore en vigueur. Les périodes de fonctionnement seront décidées en concertation étroite avec le service des pistes en fonction de l'état du manteau neigeux. Des variantes mineures au circuit pourront être proposées mais aucune circulation ne pourra être acceptée.

TRAVAUX DE PISTES

Noël Pachod présente à la commission les trois grands projets en cours qui feront l'objet d'une autorisation administrative au cours de l'année 2004 :

- **Aménagement du télésiège débrayable des Tovets d'une capacité de 2500 personnes/heure** : cet appareil intervient en remplacement du télésiège des Tovets et du télésiège à pince fixe du Dou du Midi.

Il est indiqué que cet appareil dégagera l'espace skiable aujourd'hui occupé par la ligne du télésiège des Tovets. Il améliorera le confort des skieurs pour leur remontée vers Courchevel 1850. Il leur permettra également une meilleure récupération physique par rapport à l'utilisation du télésiège.

L'aire d'arrivée du télésiège sera aménagée pour permettre :

- le départ à ski à droite en pente douce vers le boulevard du Plantret,
- le départ à pied à gauche à plat vers le trottoir piétonnier urbain.

La totalité des zones touchées par le terrassement seront réengazonnées.

- **Réaménagement des pistes de Courchevel 1550** : Ce projet est lié à l'aménagement du nouveau télésiège débrayable des Tovets. Il s'inscrit également dans le cadre du programme global de réhabilitation de la station de 1550 destiné à améliorer son organisation et ses fonctionnalités (jardin d'enfants futur, circulations piétonnes, stationnement, départs et retours ski...).

Cette opération permettra :

- de réaménager le bas de la grenouillère pour y créer dans un second temps un jardin d'enfants bien individualisé,
- d'améliorer le raccordement du bas de la piste du Dou du midi,
- de réorganiser les flux skieurs vers le nouvel appareil de remontée mécanique.

Dans ce contexte, un reprofilage du bas de la piste du Dou du Midi est nécessaire pour passer en amont du jardin d'enfants et conserver un écoulement gravitaire. Ainsi, cette piste comportera un terrassement en déblai en amont du futur jardin d'enfants jusqu'au télésiège, et le remblaiement du franchissement actuel du ruisseau de Montgellaz sur la largeur busée actuelle.

La terre végétale existante sera préalablement décapée sur l'emprise totale des travaux et stockée à proximité, puis remise en place sur les pistes après terrassements. Un épierrage sera ensuite réalisé et des rigoles de collecte des eaux superficielles seront tracées dans les secteurs les plus pentus, les pierres récupérées servant, en fonction de leurs dimensions, à paver le fond de ces rigoles. La remise en état s'achèvera par la réalisation d'un semis accompagné d'un épandage d'engrais.

- **Aménagement des pistes à l'arrivée du télésiège débrayable des Tovets à Courchevel 1850** : le projet global prend en compte :

- l'organisation et la séparation des flux provenant du nouveau télésiège et du pont skieurs de la Croisette en direction de l'urbanisation, du télésiège du jardin d'enfants, de la piste des Tovets, ou encore la reprise de l'appareil à la descente ; elle implique la suppression du tremplin central par rapport à ces flux.
- le déplacement du passage des skieurs vers Courchevel 1550 grâce à un contournement de la future gare supérieure du télésiège des Tovets en aval,
- une extension du village des enfants sur l'emprise actuelle du boulevard du Plantret, lui-même décalé à l'est sur l'emprise du tremplin de saut de 25 mètres,
- la création d'un espace débutant, appelé zone protégée des Tovets, à l'est de la gare d'arrivée du télésiège en contre bas du cheminement piéton reliant la dite gare et le trottoir urbain. Cet espace restera à l'écart des circulations principales sur les pistes desservant Le Plantret et Courchevel 1550.

